

CAMPAGNE DE BOURSES 2023/2024

La campagne de bourses se déroule en deux périodes

1^{ère} période : du 29 mai au 05 juillet 2023

2^{ème} période : du 01 septembre au 19 octobre 2023



Votre situation :

Elève
 actuellement
 dans notre
 groupe scolaire
 Non boursier

- 1) Vous devez vérifier si vous êtes éligible à la bourse en vous reportant au document ci-dessous.
- 2) Si vous êtes éligible : vous devez compléter le dossier de demande de bourse ci-dessous.

L'ensemble des documents sera à remettre au Secrétariat de notre établissement en format papier avant le 19 octobre 2023, date limite.

Elève actuellement
 dans notre groupe
 scolaire
 Boursier

1) Le dossier de bourse est valable 3 ans, sauf pour les cas suivants :

- . Changement de situation personnelle, familiale ayant un impact financier
 - . Redoublement
 - . Changement de cycle (ex : de CAP à Bac. Prof...) et 3^{ème} Prépa Métiers à autres sections
- ⇒ dans ces cas merci de retirer un dossier de Vérification de ressources au Secrétariat.

2) En cas de changement d'établissement :

- ⇒ Vous devez retirer un dossier de Transfert de bourse au Secrétariat.

Nouvel élève dans notre
 groupe scolaire à la
 prochaine rentrée
 Boursier ou non boursier

1) Pour les élèves boursiers ou non boursiers et actuellement en 3^{ème} ou 4^{ème} : Vous devez vous reporter au document ci-dessous et compléter le dossier de demande de bourse à remettre à l'établissement d'origine pendant la 1^{ère} période ou à notre établissement pendant la 2^{ème} période (dates indiquées ci-dessus).

2) Pour les autres classes : si votre enfant est déjà boursier, vous devez compléter un dossier de transfert de bourse auprès de l'établissement d'origine, si votre enfant n'est pas encore boursier vous pouvez vous reporter au document ci-dessous et compléter le dossier de demande de bourse à remettre à l'établissement d'origine pendant la 1^{ère} période ou à notre établissement pendant la 2^{ème} période (dates indiquées ci-dessus).

Etudiant dans
 nos
 établissements à
 la prochaine
 rentrée

Vous devez faire une demande auprès du CROUS de Lille entre le 20 janvier et le 30 mai précédant la rentrée universitaire

sur le site
<http://www.crous-lille.fr/>.

Puis nous remettre votre notification pour validation.